

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 septembre 2018

Le jeudi 13 septembre 2018 à 20h00 , le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mr SANSBERRO Thierry , Maire de SOURAIDE.

PRÉSENTS : ARANA M - ECHEVERRIA D - GARAT MM - GENIN P - INSAUSTI L - JORAJURIA M - LADEUX JM - LARRECHEA O - MASSONDE M - UHARRIZ JP - ZAMORA MT - ZUDAIRE S -

ABSENTS ayant donné un pouvoir : OTONDO P à SANSBERRO T -

ABSENTS et EXCUSÉS : LARRE JM -

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : JORAJURIA Mireille

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Désignation du secrétaire de séance
- 2 - Adoption du procès-verbal de la dernière réunion
- 3 - Compte rendu des décisions du maire prises dans le cadre de la délégation
- 4 - Décision modificative
- 5 - Modification du temps de travail de l'Atsem
- 6 - Création emplois permanents cantine
- 7 - Vente terrain communal Xurxurieta
- 8 - Amendes de police

1 - Désignation du secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne JORAJURIA Mireille à l'unanimité des présents en qualité de secrétaire de séance.

2 - Adoption du procès-verbal de la dernière réunion

Ce compte rendu est adopté à l'unanimité des présents.

3 - Compte rendu des décisions du maire prises dans le cadre de la délégation

Monsieur le maire rend compte des décisions qu'il a prises en application des délégations reçues du conseil municipal.

N° / Année	Date décision	Imput	Entreprise	Montant HT	Objet
2018007	08/06/2018	611	TB Com - Espelette	500.00	Création logo commune Souraïde
2018008	12/06/2018	2313	Apave - Biarritz	2 420.00	Création 2 locaux commerciaux dans le préau de l'ancienne école - Contrôle technique CTC Travaux et Attestations règlementaires après travaux
2018009	12/06/2018	2313	Apave - Biarritz	450.00	Création 2 locaux commerciaux dans le préau de l'ancienne école - Attestations règlementaires après
2018010	12/06/2018	2313	Anco - Anglet	1 500.00	Création 2 locaux commerciaux dans le préau de l'ancienne école - Mission coordination sécurité et protection de la santé
2018011	16/08/2018	2313			Aménagement des espaces publics centraux - Signature avenant n°1 au marché
2018012	31/08/2018	2315	Arbelbide	5 000.00	Maîtrise d'oeuvre pour l'embellissement et la sécurisation de la ure de la mairie à Souraïde

4 - Décision modificative

Monsieur le maire indique qu'il est nécessaire de prodéder à quelques ajustements au budget voté en mars notamment en raison d'achats non prévus au budget : tondeuse, location des wc pour les fêtes, création d'un logo achat de signalétique pour le

tour de France; remboursement de taxes d'aménagements qui transite désormais par la commune depuis cette année et une diminution du poste formation en raison d'une prise en charge partielle du coût par un organisme.

Mr Zudaire demande quel logo ?

T Sansberro lui indique que l'actuel ressemble au lion du Labourd qui est sur la cheminée et que le nouveau logo à l'étude sera mis sur les courriers à entête de la mairie.

La décision modificative s'établit comme suit :

Budget Commune		Dépenses	
Section de fonctionnement		Dépenses	
Article	Désignation	Baisse des crédits	Hausse des crédits
611	Contrats prestation de services		1400
615228	Entretien autres batiments		600
6184	Formation	2000	
Total		2000	2000

Budget communal		Dépenses	
Section d'investissement		Dépenses	
Article	Désignation	Baisse des crédits	Hausse des crédits
2188-15	Matériel		1 600
2313-17	Travaux aménagement bourg	3 600	
10223	Taxes d'aménagement		2 000
Total		3 600	3 600

Voté : à l'unanimité.

Mr Zudaire indique qu'avant d'aller plus loin, il aimerait qu'on présente la nouvelle personne au sein du conseil municipal.

T Sansberro indique qu'il s'agit de Laurence Insausti qui a remplacé Patxi Zamora.

5 - Modification du temps de travail de l'Atsem

Monsieur le maire rappelle que le retour du temps scolaire à 4 jours a été accepté par l'inspection académique après accord du conseil d'école et l'approbation du conseil municipal.

La commune n'a plus à organiser les activités périscolaires ni la garderie du mercredi. De ce fait, il a été opéré une réorganisation du planning école, cantine, garderie.

De ce fait, le temps de travail de l'Atsem jusque là annualisé à 32.50 h passerait à 26.79 h annualisées par semaine. Le comité technique intercommunal a donné son accord à cette modification du temps de travail.

Voté : à l'unanimité.

6 - Création emplois permanents cantine

Monsieur le maire indique que 2 emplois non permanents étaient pourvus par des contrats à durée déterminée qui ne peuvent être reconduits. Dès lors et pour les remplacer, il propose au conseil municipal de créer 2 emplois permanents à temps non complet, identiques en temps de travail à savoir 7.84 heures par semaine en moyenne pour l'un et 19.47 heures par semaine en moyenne pour l'autre. Cette possibilité est offerte aux communes de moins de 2000 habitants.

La commune pourra ainsi conclure des contrats à durée déterminée de 3 ans renouvelables 3 ans de plus.

Monsieur le maire précise qu'il y aura un départ à la retraite et donc une réorganisation et que pour de telles durées de travail cela correspond à des compléments d'activités.

Pour l'agent concerné, le temps de travail de 7.84 h complète son temps de travail principal.

Voté : à l'unanimité.

7 - Vente terrain communal Xurxurieta

Monsieur le maire indique que Mr et Mme Proux, propriétaire du terrain voisin se sont portés acquéreur, pour leurs enfants, du terrain communal situé chemin de Xurxurieta.

Il précise que la commune a essayé à maintes fois de le vendre.

Il n'y a pas de négociation et le prix de vente reste fixé à 105 000 € ainsi qu'il avait été délibéré pour un terrain de 2013 m².

Il faudra implanter la maison en partie basse du terrain.

Voté : à l'unanimité.

8 - Amendes de police

Comme chaque année, Monsieur le maire sollicite l'autorisation de monter un dossier de demande d'aide, au titre des amendes de police, au département qui alloue des subventions pour les travaux sécuritaires, abri-bus et parfois parkings.

Voté : à l'unanimité.

N° internes de délibération prises dans cette séance : 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 -

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Ont signé les Membres du Conseil Municipal.

Le Maire,



Le secrétaire de séance
JORAJURIA Mireille

Les membres présents du Conseil Municipal

ARANA M -

ECHVERRIA D -

GARAT MM -

GENIN P -

INSAUSTI L -

JORAJURIA M -

LADEUX JM -

LARRECHEA O - MASSONDE M -

UHARRIZ JP -

ZAMORA MT -

ZUDAIRE S -